

SiRAR

Site Régional d'Aide à la Réalisation

LA VILLE D'AUBAGNE
LA REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR
LA SACEM

Le GREC (Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques),
l'Université d'Aix-Marseille à Aubagne, Département SATIS
le Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon (CNSMD)

avec le soutien de France Télévisions, Panavision Marseille, du Festival International des
Scénaristes Valence, de l'association Méridiens et du FIFA (Festival International du Film
d'Aubagne)

proposent pour l'édition 2017 du FIFA l'attribution d'une

BOURSE D'AIDE À LA RÉALISATION D'UNE PREMIÈRE OEUVRE CINÉMATOGRAPHIQUE (Court métrage)

avec la participation des étudiants de
l'université d'Aix-Marseille à Aubagne, Département SATIS

associée à une

BOURSE D'AIDE À LA CRÉATION D'UNE PREMIÈRE MUSIQUE DE FILM Interprétée par les étudiants du Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :

LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016

ANNONCE DES RÉSULTATS :

MI-FÉVRIER 2017



La Ville d'Aubagne,
le GREC (Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques),
le Département SATIS de l'Université d'Aix-Marseille à Aubagne,

ont créé

le Site Régional d'Aide à la Réalisation (SiRAR)

dans un souci d'aide à la jeune création cinématographique.

Le SiRAR est un dispositif UNIQUE qui offre DEUX bourses indissociables pour la réalisation d'UN court métrage, mettant en lumière la relation entre deux créateurs que sont l'auteur-réalisateur et le compositeur.

Deux bourses : l'une dotée par la Ville d'Aubagne et la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur PACA, offre à un(e) jeune auteur réalisateur(rice) une bourse d'aide à la réalisation pour son premier court métrage, l'autre attribuée par la SACEM, offre à un(e) jeune compositeur(rice) une bourse d'aide à la composition de la musique originale du film lauréat de la bourse d'aide à la réalisation.

S'ajoutent à ces deux bourses, les aides consenties par les co-fondateurs du SiRAR et leurs partenaires :

- Le Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques (G.R.E.C) produit le film lauréat
- Le SATIS assure l'encadrement pédagogique du film, notamment pour la prise de son au tournage, le montage image, le montage son et le mixage.
- Les étudiants du Département SATIS de l'Université d'Aix-Marseille à Aubagne constituent l'équipe de tournage et de post-production.
- Panavision Marseille dote le film lauréat d'un prix en matériel image pour le tournage.
- Les étudiants du Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon interprètent la musique du film.

Le SiRAR est un lieu d'auto-formation basé sur l'initiative et la responsabilité personnelle des cinéastes et compositeurs. Il se veut un lieu où des essais cinématographiques peuvent être entrepris sans esprit de compétition ni contraintes dûs aux différentes censures qu'exercent l'économie du marché ou l'éloignement des centres de décisions.

Le SiRAR est ouvert à de nouveaux talents qui exprimeront la richesse, la diversité et l'avenir d'une région-clé pour le développement de l'Europe dans ses échanges avec le monde méditerranéen.

Contact :

Méridiens

Site Régional d'Aide à la Réalisation

63 chemin de la Vallée, Camp Major

13400 Aubagne

Téléphone : 04 42 18 92 10 – Fax : 04 42 18 79 93

Email : info@cineaubagne.fr - Site : www.cineaubagne.fr

SiRAR 2017

Bourse d'aide à la réalisation d'un premier court métrage

La bourse d'aide à la réalisation d'un premier court métrage est remise sur la base d'un concours de scénarios. Une commission de sept membres effectue une présélection d'une dizaine de scénarios parmi toutes les candidatures reçues. Les auteurs de ces 10 scénarios sont invités à se rendre au Festival International du Film d'Aubagne (20-25 mars 2017) pour rencontrer l'ensemble des membres de la commission et assister à la remise des Prix SiRAR. A la suite de ces rencontres, la commission fait son choix définitif et annonce le lauréat à qui elle attribue la bourse d'aide à la réalisation d'un montant de 24 500 €. Le G.R.E.C assurera la production déléguée du film lauréat et le SATIS la production exécutive et l'encadrement pédagogique. Il appartient à l'auteur **réalisateur(trice)** lauréat de choisir, parmi les 3 compositeurs présélectionnés par le comité de sélection du "Sirar Musique", celui qui composera la musique de son film.

Le 2e Prix offre une invitation à participer au "Marathon d'écriture" du Festival International des Scénaristes de Valence.

RÈGLEMENT

ADMISSIBILITÉ DU PROJET

Les projets proposés doivent :

- Etre un projet de premier court métrage
- Etre une fiction, une animation, un film expérimental ou documentaire
- Durer entre 3 et 15 minutes
- Etre ni produit ni co-produit par une société de production
- Ne pas avoir été déposé au CNC en même temps qu'à la bourse SiRAR
- Les projets sont uniquement sur support numérique
- Il ne peut être déposé qu'un seul scénario par candidat
- Un projet déjà refusé au dispositif SiRAR, ne peut en aucun cas être représenté
- Les candidat(e)s présélectionnés doivent impérativement être présents à l'annonce des résultats

OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE / AUTEUR RÉALISATEUR

En cas de sélection du projet, l'auteur réalisateur(trice) s'engage à :

- Etre le/la réalisateur(trice) du projet proposé
- Tourner dans le pays d'Aubagne

Constituer l'équipe de tournage et **de post-production** avec les étudiants du Département des Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son (SATIS) de l'Université d'Aix-Marseille à Aubagne. Tous les postes de tournage, y compris les chefs de poste sont occupés par les étudiants du département SATIS, à l'exception de deux postes : le chef-opérateur proposé par le GREC et le lauréat ainsi que l'assistant opérateur ou le chef électricien ou le cadreur choisi par le chef-opérateur, en concertation avec le SATIS.

- Faire le choix définitif du compositeur(trice) parmi les 3 retenus par la bourse "SiRAR Musique" qui signera la bande musicale de son film. Ce choix devra être validé le 30 juin 2017 au plus tard.
- Respecter le calendrier de production et post-production proposé par le département SATIS à Aubagne, de l'Université Aix-Marseille et du GREC. Ce calendrier sera établi en fonction des impératifs du cursus pédagogique du SATIS.
- Proposer et respecter un calendrier notamment en ce qui concerne la collaboration avec les musiciens du CNSMD de Lyon avec qui le compositeur lauréat travaillera.
- En cas d'impossibilité d'achever la composition musicale du film avec le lauréat de la bourse Musique, suite à une décision du réalisateur, et après avoir obtenu l'accord du représentant du SiRAR, de MERIDIENS et du GREC, il appartiendra au réalisateur et à lui seul de trouver les moyens de financer la composition, l'interprétation et l'enregistrement pour une autre musique.

MONTANT DE L'AIDE

La bourse d'aide à la réalisation d'un premier court métrage est dotée de 24 500 € par la Ville d'Aubagne et la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. A cette bourse s'ajoutent les aides consenties contractuellement au G.R.E.C par les industries du cinéma, Panavision Marseille (Prix jeune création d'une valeur de 3000 €HT), France Télévisions et celles de l'Université d'Aix-Marseille Département SATIS à Aubagne (post-production et son). Le lauréat auteur réalisateur(trice) gère avec le représentant du SiRAR et du G.R.E.C, sans autre intermédiaire, l'utilisation des différentes sources de financement.

MODALITÉS DE SÉLECTION

Une commission lit l'ensemble des scénarios reçus et présélectionne une dizaine de scénarios. Le résultat de cette présélection sera connu dans le courant du mois de février. Les auteurs de ces 10 scénarios seront prévenus aussitôt. Ils devront se rendre à Aubagne une journée durant le Festival (entre le 20 et le 25 mars 2017) pour rencontrer individuellement les 7 membres de la commission. Découlera de ces rencontres le choix définitif du jury. Un seul auteur réalisateur(trice) sera sélectionné pour l'obtention de la bourse du SiRAR. Le jury est souverain. En aucun cas il ne peut être fait appel de ses décisions.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le SiRAR n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont confiés
- Aucun dossier ne pourra être restitué
- Le réalisateur signe un contrat avec le G.R.E.C et s'engage à réaliser le film dans les délais impartis.
- Le contrat est établi avec le G.R.E.C selon son protocole de fonctionnement, garantit les droits d'auteur, et précise les dispositions commerciales concernant les éventuels droits de diffusion et vente du film en France et à l'étranger.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les scénaristes devront adresser en **9 EXEMPLAIRES** avant le **12 décembre 2016** les éléments suivants :

- La fiche d'inscription jointe, dûment remplie et signée
- Un scénario ou projet
- Un synopsis du scénario ou projet
- Un curriculum vitae du candidat
- Une note d'intention précisant les choix techniques liés à la réalisation
- Une note d'intention concernant la composition musicale

A l'adresse suivante :

Méridiens - SiRAR
63 chemin de la Vallée
Camp Major
13400 Aubagne - France
Tel: +33 (0)4 42 18 92 10

SiRAR 2017

Bourse d'aide à la création d'une première musique de film

La bourse d'aide à la création musicale est remise sur la base d'un appel à candidature aux compositeurs. Un collège de trois membres, placé sous la responsabilité de la structure MERIDIENS, préselectionne parmi les candidatures reçues 3 jeunes compositeurs. Ces 3 compositeurs sont invités à l'occasion du Festival International du Film d'Aubagne (20 au 25 mars 2017) à rencontrer le scénariste lauréat de la bourse d'aide à la réalisation. A la suite de cette rencontre, ils devront lui soumettre leurs propositions musicales pour son film. Il appartient ensuite à l'auteur réalisateur(trice) de choisir le compositeur qui signera la musique de son film. Le compositeur reçoit alors une bourse d'aide à la composition de 2500 €, attribué par la SACEM.

RÈGLEMENT

ADMISSIBILITÉ

Les compositeurs intéressés doivent :

- Pouvoir présenter des partitions et des enregistrements musicaux
- N'avoir signé la musique originale d'aucun film

OBLIGATIONS DU BÉNÉFICIAIRE/COMPOSITEUR

En cas de sélection, le compositeur s'engage à :

- Participer à une masterclass/rencontre avec les étudiants de la classe Musique à l'image au le CNSMD de Lyon au mois de juin 2017.
- Ce que la musique soit interprétée par les musiciens du Conservatoire National Supérieur de Musique et Danse de Lyon, dans le cadre de la nomenclature instrumentale qui sera proposée au compositeur.
- Ce que la musique soit enregistrée (si nécessaire) et mixée par le CNSMD de Lyon courant janvier 2018. En cas de non respect du calendrier, le CNSMD de Lyon ne peut garantir l'effectif instrumental proposé au départ.
- Communiquer avant mi-septembre 2017 les conditions de répétition et de réalisation de la musique au CNSMD de Lyon.

MONTANT DE L'AIDE

- Le compositeur se verra attribuer une bourse de travail de 2500 €, dotée par la SACEM, lui permettant de répondre aux frais de réalisation de la musique : copie, déplacements, frais divers de documentation, de gestion etc...
- Modalités de versement : 20% à la commande, 40% à l'accord de la partition par l'auteur réalisateur(trice) et 40% après accord du scénariste pour l'enregistrement

MODALITÉS DE SÉLECTION

Un collège constitué de 3 membres, placé sous la responsabilité de la structure MERIDIENS sélectionne trois jeunes compositeurs parmi les candidatures reçues. L'annonce de cette préselection a lieu mi-mars. Les 3 compositeurs sont invités à venir rencontrer le scénariste lauréat de la bourse d'aide à la réalisation lors du Festival International du Film d'Aubagne (20-25 mars 2017). Dans le mois suivant la remise des prix du SiRAR, ces 3 compositeurs soumettent au scénariste lauréat leurs propositions musicales. C'est au scénariste que revient le choix définitif du compositeur qui signera la musique de son film. Le scénariste s'engage à faire part de son choix au plus tard le 30 juin 2017 aux 3 compositeurs présélectionnés.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Les compositeurs devront adresser en 1 EXEMPLAIRE avant le 12 décembre 2016 les éléments suivants :

- Leur curriculum vitae
- Un catalogue de leurs œuvres,
- Un choix de partitions et d'enregistrements sur CD
- La fiche d'inscription jointe, dûment remplie et signée

A l'adresse suivante :

Méridiens - SiRAR
63 chemin de la Vallée
Camp Major
13400 Aubagne - France
Tel: +33 (0)4 42 18 92 10

SiRAR 2017

Bourse d'aide à la réalisation d'un premier court métrage

Bourse d'aide à la création d'une première musique de film

Fiche d'inscription à joindre IMPÉRATIVEMENT au dossier

Je me présente au concours SiRAR 2017 en qualité de :

Auteur réalisateur(trice)

Compositeur(trice)

Nom..... Prénom.....

Date de naissance.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Pays.....

Téléphone..... Mobile..... Fax.....

E.mail.....

Pour les réalisateurs :

Titre du scénario :

S'il y a un co-scénariste merci de préciser ses noms et prénoms :

.....

Dans le cas où mon projet est sélectionné, je m'engage à venir une journée durant le Festival International du Film d'Aubagne pour la remise des prix SiRAR : oui non

Dans le cas où mon projet est lauréat, je m'engage à accepter que les postes techniques de tournage et de post production (à l'exception du Chef opérateur) soient occupés par les étudiants de l'université Aix-Marseille, département SATIS à Aubagne : oui non

Dans le cas où mon projet est lauréat, je m'engage à accepter que l'interprétation de la partition musicale et son enregistrement se fassent au CNSMD de Lyon : oui non

Je déclare me présenter au concours du SiRAR 2017 avoir pris connaissance du règlement et l'accepter dans son intégralité.

Fait à :

Signature :

Le :